

*ACTIVITÉS EXTÉRIEURES***Chili**

La mission du CICR au Chili, composée de six délégués — dont un médecin — a continué, en octobre, la visite des lieux de détention du pays. Les délégués ont effectué plusieurs visites au Stade National de Santiago, ainsi qu'à Valparaiso. Une première série de visites a en outre été faite dans le nord et le sud du Chili, et une deuxième série s'est poursuivie. Au total, les délégués du CICR se sont rendus dans 18 lieux de détention où ils ont vu plus de dix mille détenus. Partout ils ont pu s'entretenir sans témoin avec les détenus de leur choix.

Dans tous les lieux de détention visités, les délégués du CICR, en collaboration avec la Croix-Rouge chilienne, ont distribué des secours (principalement des couvertures, du lait en poudre, des vivres, des objets de toilette et des médicaments). Aux détenus du Stade National de Santiago, ils ont remis des vêtements et des couvertures provenant du stock de secours de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, entreposé au siège de la Société nationale. Face à l'importance des besoins constatés sur place, le CICR a lancé à plusieurs Sociétés nationales un appel afin de recevoir, entre autres, des couvertures, des vaccins et des médicaments. Rappelons qu'il a déjà envoyé à la Croix-Rouge chilienne plus de 3 tonnes de matériel médical d'urgence.

En ce qui concerne les recherches de personnes disparues, les bureaux, ouverts au siège de la Croix-Rouge chilienne et au Stade National de Santiago, ont enregistré de nombreuses demandes. Un délégué de l'Agence centrale de recherches du CICR a quitté Genève pour Santiago, afin de coordonner l'activité dans ce domaine avec la Société nationale.

Enfin, le CICR s'est associé aux travaux de diverses organisations des Nations Unies et des Eglises pour tenter de trouver une solution au problème des réfugiés politiques. Le CICR remettra des « titres de voyage » aux personnes autorisées à quitter le Chili.

Sous-continent asiatique

A la suite des Accords du 28 août 1973, signés par l'Inde et le Pakistan, le CICR s'est vu confier par les Gouvernements intéressés plusieurs tâches relatives, d'une part, au rapatriement des prisonniers de guerre pakistanais se trouvant en Inde, d'autre part, aux transferts et rapatriements de civils entre le Pakistan et le Bangladesh.

Inde

Les visites du CICR dans les camps de prisonniers de guerre et d'internés civils pakistanais se poursuivent. Elles ont maintenant pour principal objet d'informer les prisonniers sur l'organisation des rapatriements en cours. Les prisonniers de guerre remplissent notamment des cartes de rapatriement individuelles pour le fichier de l'Agence centrale de recherches (ACR) à Genève.

Les rapatriements, qui ont commencé le 28 septembre 1973, ont lieu au poste frontière indo-pakistanaise de Wagah. Les délégués du CICR accompagnent les trains (840 prisonniers par convoi) du camp au poste frontière et veillent au bon déroulement des opérations. Au 26 octobre, 12 749 prisonniers de guerre et internés civils pakistanais avaient été rapatriés d'Inde au Pakistan.

Quant aux distributions de secours pour les internés civils, elles continuent également. Il s'agit essentiellement de distributions de lait en poudre, de nourriture pour bébés et de fruits, pour une valeur de 20 000 francs suisses par mois.

Pakistan

Les délégués du CICR poursuivent leurs visites aux centres de rapatriement, où se trouvent des militaires bengalis et leurs familles, ainsi qu'aux « expatriation centres » qui abritent des civils bengalis. De même, les délégués se rendent encore régulièrement dans les colonies bengalaises réparties dans tout le pays, pour procéder à l'enregistrement des Bengalis désirant se rendre au Bangladesh. Ces personnes disposent, pour le voyage, de documents d'identité ad hoc établis par le CICR et portant le visa de sortie du Pakistan et celui d'entrée au Bangladesh. A l'instar de ce qui est fait en Inde, la délégation du CICR dresse des cartes de rapatriement (ou de sortie du pays) à l'intention de l'Agence centrale de recherches.

Les programmes de secours en faveur des Bengalis nécessitent se poursuivent. Ils sont budgetés à 33 000 francs suisses par mois.

Bangladesh

Les délégués du CICR visitent toujours régulièrement les colonies de non-locaux, pour lesquelles les distributions de secours, d'un coût mensuel de 120 000 francs suisses, continuent.

Les Gouvernements concernés se sont entendus pour procéder au rapatriement — dans un premier temps — des quatre catégories suivantes:

- les personnes ayant ou ayant eu un domicile au Pakistan;
- les anciens employés du Gouvernement central pakistanais;
- les membres des familles séparées (1^{er} degré);
- un nombre « substantiel » de cas spéciaux humanitaires (hardship-cases).

Le CICR s'emploie donc à enregistrer toutes les personnes relevant de ces catégories, et à transmettre les listes des candidats au rapatriement aux Gouvernements du Pakistan et du Bangladesh. En outre, des documents d'identité ad hoc et des cartes de transferts sont établis respectivement pour les cas acceptés et pour l'ACR à Genève. Enfin, les délégués du CICR à Dacca supervisent les départs de non-Bengalis à destination du Pakistan et, en sens inverse, les arrivées des Bengalis du Pakistan.

Au 26 octobre 1973, les effectifs rapatriés conjointement par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés et le CICR sont les suivants: 8312 civils bengalis du Pakistan au Bangladesh, et 13 653 militaires bengalis (y compris leurs familles); 9142 non-locaux du Bangladesh au Pakistan.

En raison de l'extension de ses tâches dans le sous-continent, le CICR a renforcé le personnel de ses délégations, portant celle de Dacca à 20 délégués, celle de New Delhi à 14 et celle d'Islamabad à 19. En outre, le personnel local a été doublé.

Sur le plan financier, le budget total pour cette région du monde a également été augmenté et s'élève, pour les trois derniers mois de l'année, à 2,5 millions de francs suisses. Face à cette augmentation, le CICR a lancé un nouvel appel, complétant celui adressé en juin dernier aux Gouvernements donateurs. En effet, les fonds dont dispose le CICR pour cette action seront épuisés fin novembre 1973.

Thaïlande

Suite à une première mission effectuée en juin dernier, le délégué régional du CICR pour l'Asie a séjourné, du 10 au 18 octobre 1973, en Thaïlande, où il a été accueilli par des membres dirigeants de la Croix-Rouge nationale. Les 11 et 12 octobre, il a visité les centres de réhabilitation de Chiang Mai et Phitsanuloke.

A GENÈVE

Précisions du CICR

Sous le titre « La Croix-Rouge internationale approuve le traitement des prisonniers communistes au Sud-Vietnam », l'Agence « Vietnam Presse » a publié, le 27 septembre 1973, une information faisant état d'une visite faite par la délégation du CICR en République du Vietnam au « centre de rééducation » de Chi-Hoa, situé à Saïgon. Cette délégation s'est en effet rendue, le 14 juin dernier, dans cet établissement, construit pour y loger plusieurs milliers de détenus, mais, comme le précise d'ailleurs « Vietnam Presse », elle n'a eu accès qu'aux 83 prisonniers de guerre (prisonniers communistes vietnamiens selon la terminologie officielle) qui avaient été condamnés à une peine de prison après avoir commis un délit de droit commun durant leur captivité dans un camp de prisonniers de guerre. La délégation n'a en revanche pas vu les autres détenus; elle n'est, par conséquent, pas à même de se prononcer sur leur nombre et sur leurs conditions de détention.

S'agissant du traitement des 83 prisonniers de guerre qui ont été visités, le CICR ne peut que déplorer que l'Agence « Vietnam Presse » ait cru devoir mentionner des extraits du rapport de ses délégués d'une manière incomplète, inexacte et tendancieuse.

Le CICR saisit cette occasion pour préciser, une fois de plus, qu'il n'a eu accès à aucun détenu civil au Sud-Vietnam, depuis qu'en mars 1972 il a renoncé à visiter les lieux de détention civils en raison des restrictions apportées à ses activités.